



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mardi 3 novembre 2009 — N° 68**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 13 h 46.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Blanchet (Drummond) fait une déclaration concernant M. René Lévesque.

---

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration afin de féliciter les gagnants du Gala de l'ADISQ.

---

M. Dufour (René-Lévesque) fait une déclaration concernant M. René Lévesque.

---

Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration concernant M. René Lévesque.

---

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant le 1000<sup>e</sup> don de sang de M. Michel Thérien à Héma-Québec.

---

**3 novembre 2009**

---

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration concernant M. René Lévesque.

\_\_\_\_\_

Mme Gonthier (Mégantic-Compton) fait une déclaration concernant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre de commerce région de Mégantic.

\_\_\_\_\_

À 13 h 55, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 07.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Dépôts de documents**

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Office québécois de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 846-20091103)

\_\_\_\_\_

**3 novembre 2009**

---

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec, en vertu de l'article 381 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3), sur les résultats officiels du scrutin à la suite des élections partielles du 21 septembre 2009 dans la circonscription électorale de Rousseau;

(Dépôt n° 847-20091103)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Drainville (Marie-Victorin) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 4 novembre 2009, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 848-20091103)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest), M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Ferland (Ungava), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères  
condoléances aux familles et aux proches des mineurs Marc  
Guay, Dominico Bollini et Bruno Goulet, décédés tragiquement  
dans la mine d'or du lac Bachelor.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

**3 novembre 2009**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Kotto (Bourget), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux 11 lauréates et lauréats qui recevront aujourd'hui les Prix du Québec 2009, la plus haute distinction remise par le gouvernement du Québec, pour leur exceptionnelle contribution à la science et à la culture, soit M. Gabor Szilasi pour le prix Paul-Émile-Borduas, M. Roland Lepage pour le prix Denise-Pelletier, Mme Denise Desautels pour le prix Athanase-David, M. Marcel Moussette pour le prix Gérard-Morisset, Mme Paule Baillargeon pour le prix Albert-Tessier, Mme Monique C. Cormier pour le prix Georges-Émile-Lapalme, M. Gilles Bibeau pour le prix Léon-Gérin, M. Luc Vinet pour le prix Armand-Frappier, M. Otto Kuchel pour le prix Wilder-Penfield, M. André Gosselin pour le prix Lionel-Boulet et Mme Victoria Kaspi pour le prix Marie-Victorin.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE le député de Chauveau soit nommé membre permanent de la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles en remplacement du député des Chutes-de-la-Chaudière;

QUE la députée de Lotbinière soit nommée membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation en remplacement du député de Chauveau;

QUE le député de Chauveau soit nommé membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement du député de Shefford;

**3 novembre 2009**

---

QUE le député des Chutes-de-la-Chaudière soit nommé membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement du député de Chauveau;

QUE le député de Beauce-Nord soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement du député des Chutes-de-la-Chaudière;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 117.5, 135 et 137 du Règlement, Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE le député des Chutes-de-la-Chaudière devienne, à compter de ce jour, vice-président de la Commission de l'administration publique, et ce jusqu'au 10 février 2011.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés par actions;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le Québec et les changements climatiques : Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?*

**3 novembre 2009**

---

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 4 novembre 2009, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Drainville (Marie-Victorin).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce la confusion, la gestion chaotique et la planification inadéquate de la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) par le gouvernement du Québec, et déplore l'absence de leadership du premier ministre du Québec et de son ministre de la Santé et des Services sociaux.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption du principe*

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 65, Loi sur Infrastructure Québec, et elle propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 65 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 65 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

**3 novembre 2009**

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires.

Après débat, le rapport est adopté.

---

À 16 h 41, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Houde-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

---

Les travaux reprennent à 18 heures.

---

**Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Bergeron (Verchères) à Mme Boulet, ministre des Transports, concernant la collusion dans le milieu de la construction et l'octroi de contrats.

---

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 4 novembre 2009, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

---

**3 novembre 2009**

---

En conséquence, à 18 h 12, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 4 novembre 2009, à 9 h 45.

---

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le mardi 3 novembre 2009, à 15 h 14, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gendron, troisième vice-président de l'Assemblée nationale, et de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 55 Loi concernant la mise en œuvre du neuvième protocole de modification de l'Accord sur le commerce intérieur

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**